

## **Projet visant à atténuer les effets de la rareté de personnel enseignant (hors-convention)**

À l'attention de la direction des écoles **primaires et secondaires** et de leurs membres du CPE.

- La direction d'établissement et les membres du CPE (à défaut d'avoir un CPE la responsabilité incombe à l'AG et convenu avec les personnes déléguées) **s'engagent à respecter les balises ci-dessous** dans l'utilisation des sommes découlant du projet :

### **Qui peut utiliser les sommes ?**

- Les personnes enseignantes légalement qualifiées (LQ) disponibles et désireuses d'offrir un support à une autre personne enseignante de leur école, en surplus de leur tâche éducative annuelle, par exemple :
  - Personne enseignante régulière peu importe le pourcentage de tâche;
  - Personne enseignante à temps partiel peu importe le pourcentage de tâche;
  - Personnes enseignantes retraitées;

### **Qui peut recevoir du soutien ?**

- Les personnes enseignantes LQ ou NLQ qui le souhaitent et qui ont **une tâche stable** dans un milieu (suppléance plus de 20 jours <sup>1</sup>, contrat temps partiel peu importe le pourcentage <sup>2</sup>, contrat temps plein (enseignant régulier sans égard au pourcentage), à la leçon).

<sup>1</sup> et <sup>2</sup> L'objectif étant d'offrir un soutien rapide, dès que la situation laisse présager l'atteinte de la suppléance + 20 jours ou l'atteinte des critères pour l'obtention d'un contrat, le soutien peut être offert.

### **Comment fonctionne le projet ?**

- L'objectif du projet est d'offrir un support de nature pédagogique à un collègue enseignant qui en fait la demande; (la personne enseignante qui offre son temps **n'est pas un suppléant**, le titulaire doit être présent);
- Le support offert doit se faire **avec la personne enseignante** dans un objectif de développement professionnel en respect de l'autonomie de chacun;
- Les personnes enseignantes s'impliquent volontairement dans ce projet;
- Le support peut s'organiser de manière ponctuelle ou récurrente en fonction de la demande, de l'offre et des besoins des personnes enseignantes;
- Le projet **ne vise pas** :
  - à remplacer une personne enseignante absente;
  - à supporter les élèves de la classe;
  - à faire du décloisonnement;
  - à faire des sous-groupes ou à faire des projets divers en dyade (ex : activité spéciale de Noël).
- Le projet **vise** à supporter la personne enseignante en fonction de ses besoins de nature pédagogique, **notamment** par:
  - l'observation et la rétroaction;
  - la modélisation de l'enseignement et de la gestion de classe;
  - l'aide et le soutien à la planification;
  - l'exploration des différentes ressources disponibles;
  - le partage de pratiques.

### **Comment participer au projet ?**

- La personne enseignante qui souhaite **obtenir** du soutien se manifeste de la manière dont l'aura déterminé le CPE;
  - La personne enseignante qui obtient du soutien en dehors des périodes de cours et leçons ou de formation et éveil sera rémunérée à 1/1000 du traitement annuel + 20 % pour le **temps effectué en sus de sa tâche** avec l'enseignante ou l'enseignant qui la soutient (temps fait, temps payé).
    - Une feuille de temps devra être complétée puis remise à la direction selon les modalités déterminées par le CPE (après chaque prestation effectuée en sus de la tâche, une fois par cycle, etc.).
- La personne enseignante qui souhaite **offrir** son soutien se manifeste de la manière dont l'aura déterminé le CPE;

- La personne enseignante qui offrira son soutien en dehors des périodes de cours et leçons ou de formation et éveil sera rémunérée à 1/1000 du traitement annuel + 20 % pour le temps effectué en sus de sa tâche avec l'enseignante ou l'enseignant qu'elle soutient (temps fait, temps payé).
  - Une feuille de temps devra être complétée puis remise à la direction selon les modalités déterminées par le CPE (après chaque prestation effectuée en sus de la tâche, une fois par cycle, etc.).
- Ce support aux collègues **s'effectue en toute confidentialité**, sans jugement ni évaluation quant à ce qui se passe dans la dyade ou comment évolue la situation;
- En tout temps, la personne enseignante qui offre ou reçoit le soutien peut se retirer de ce projet.

**Reddition de compte :**

- Le paiement à 1/1000 du traitement annuel + 20 % sera versé à la personne enseignante **qui offrira son soutien** en dehors des périodes de cours et leçons ou de formation et éveil, après la remise de la feuille de temps à la direction et le traitement de celle-ci par la secrétaire;
- Le paiement à 1/1000 du traitement annuel + 20 % sera versé à la personne enseignante **qui recevra le soutien** en dehors des périodes de cours et leçons ou de formation et éveil après la remise de la feuille de temps à la direction et le traitement de celle-ci par la secrétaire;
- Une reddition de compte sera réalisée régulièrement afin de permettre au CSS de faire un bilan;
- La direction de l'établissement devra garder une copie des feuilles de temps en lien avec le présent projet.

**Mandats du CPE**

Pour les objets ci-dessous, veuillez indiquer la manière dont le CPE s'y prendra (quand et comment) pour faire :

- La promotion/diffusion du projet : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Procédure pour offrir du soutien : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Procédure pour obtenir du soutien : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Autres : \_\_\_\_\_

*(Lorsque l'information sera disponible)*

**Signature direction de l'établissement :** \_\_\_\_\_

**Signature Présidence du CPE :** \_\_\_\_\_

Veuillez annexer ce document à votre PV de CPE

**Merci de bien vouloir acheminer une copie remplie de ce formulaire au Service des ressources ainsi qu'à L'APL.**

**Pour toutes questions**

**relatives à ce projet, veuillez communiquer avec le SRH ([srh\\_enseignants@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:srh_enseignants@cssdgs.gouv.qc.ca)) ou L'APL [z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:z27_lignery@aplcsq.net)**